

# Concertation "Collines du nord-toulousain"

## Réunion thématique

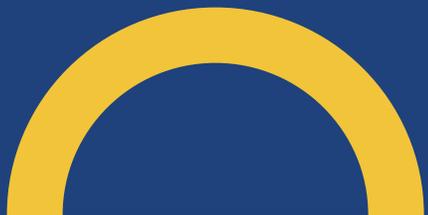
« Les enjeux environnementaux et sociaux-économiques du projet »

**1<sup>er</sup> octobre 2025**

**BESSIÈRES**

# INTRODUCTION

18h30-18h45



# Objectifs de la rencontre

- **Transmettre de l'information** sur le projet et **répondre aux questions** sur les enjeux environnementaux et sociaux-économiques
- **Présenter le projet, les 2 scénarios** et en discuter ou les approfondir
- **Recueillir des contributions sur chaque scénario** en donnant la parole au plus grand nombre dans un cadre permettant l'échange et le travail collaboratif

# Déroulé de la rencontre

- 18h30** Introduction et rappel du projet en bref
- 18h45** Présentation des enjeux environnementaux et sociaux-économiques
- 19h10** Echanges
- 19h30** Approfondissement en sous-groupes
- 20h15** Echanges
- 20h55** Conclusion

# Les règles du jeu

- **Courtoisie, écoute et accueil respectueux de la parole de toutes et tous**
  - A l'égard des intervenants et intervenantes, participants et participantes et de l'équipe d'animation
- **Toutes les questions, avis et propositions sont les bienvenus !**
  - La concertation est le moment de vous informer sur le projet, d'exprimer votre point de vue, de partager vos questions quelle que soit votre position
- **Partage du temps de parole**
  - Lever la main, pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer (2' mn par personne)
  - Ne pas couper la parole
  - Priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées
- **Principe de transparence**
  - Se présenter avant de prendre la parole
  - La réunion est enregistrée à des fins de compte-rendu

# Faisons connaissance !

**Qui n'était pas présent à la réunion publique de lancement le 25 septembre à  
Villemur-sur-Tarn ?**

# Rappel - Le calendrier de la concertation



**Jeudi 25 septembre** -18h30  
Réunion publique de lancement

VILLEMUR-SUR-TARN



**Mercredi 1<sup>er</sup> octobre** - 18h30  
Atelier thématique « *Les enjeux environnementaux et sociaux-économiques* »

BESSIÈRES



**Mercredi 8 octobre** - 15h  
Visite du parc éolien du Lauragais,  
et échanges sur son intégration  
dans le territoire

MONTÉGUT-LAURAGAIS, ROUMENS,  
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS



**Mercredi 15 octobre** - 18h30  
Atelier participatif « *Les alternatives au projet et les mesures d'accompagnement* »

TAURIAC



**Mardi 21 octobre** -18h30  
Temps d'échange direct avec le  
porteur de projet

VISIO CONFERENCE



**Jeudi 30 octobre** - 18h30  
Réunion publique de clôture

MONTGAILLARD

# Les sujet soumis à concertation

**L'opportunité du projet**

**Les scénarios d'implantation**

**Les mesures d'accompagnement**

**Les alternatives du projet**

# Richard PASQUET

*GARANT*

*COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC*



# Présentation de la démarche de concertation

## La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

### AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



### ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



### INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# Présentation de la démarche de concertation

## La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

Elle défend un droit :

“  
Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# Présentation de la démarche de concertation

## La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

### Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

# Rappel de la reunion d'ouverture



# Rappel questions posées - acoustiques

- Incompréhension sur les résultats des points de mesure acoustique, une personne précise que dans son jardin, les résultats sont toujours 1 decibel au-dessus des autres alors qu'il vit loin des routes
- Pourquoi les éoliennes font-elles du bruit ? Une éolienne de 200m fait-elle plus de bruit qu'une petite éolienne ? Ne faut-il pas augmenter la distance légale entre une habitation et une éolienne pour les éoliennes de 200m ? (Question en partie répondue le 25/09)

# Rappel questions posées - biodiversité

- Pourquoi les études de l'état initial ne sont pas disponibles en entier ?  
Quand seront-elles disponibles ?
- Comment l'enjeu « modéré » pour la préservation de la faune et de la flore a-t-il été défini ? Le Tarn étant une zone Natura 2000 et plusieurs ZNIEF dans le secteur.
- Deux campagnes décembre 2021-septembre 2022 et janvier-juillet 2025 manque période de migration post nuptiale , pourquoi ?
- Les rapaces nocturnes ont-ils été prospectés ?
- Nécessité de bien étudier les gîtes et utilisation du site par les chiroptères et l'avifaune locale et migratrice.
- Comment vous avez pu définir qu'il ne s'agit pas d'un corridor migratoire alors qu'il y a une forte présence d'avifaune qui arrive par la plaine et s'appuie sur les crêtes ?

## Rappel questions posées - paysagère

- Comment ont été prises les photos du photomontage, sentiment que la personne s'est allongée pour avoir cette perspective ?

## Rappel questions posées - socio-économiques

- Risques sur l'attractivité du territoire et notamment le tourisme, activité économique forte de la zone.

# Rappel questions posées – santé

- L'étude mesurant l'impact sur la santé au sein du dossier de présentation définit un périmètre de 500 mètres par rapport à des éoliennes inférieures à 200 mètres. L'OMS recommande une distance de plus de 1500 mètres (information à vérifier). Est-ce que vous avez des études sur l'impact sur la santé des éoliennes de plus de 200 mètres ?

# LE PROJET EN BREF

18h35-18h45



# Rémy SAMSON

*CHEF DE PROJET  
VOLTALIA*



# L'éolien, en bref

Projet éolien Collines du Nord Toulousain  
4 à 5 éoliennes

→ 23 à 49 GWh/an

→ Soit la consommation électrique domestique annuelle de 12 600 à 21 400 habitants



Environ 18 500 habitants

# Présentation – choix du site

Des zones d'accueil de projet éolien très limitées dans le secteur

Contraintes principales:

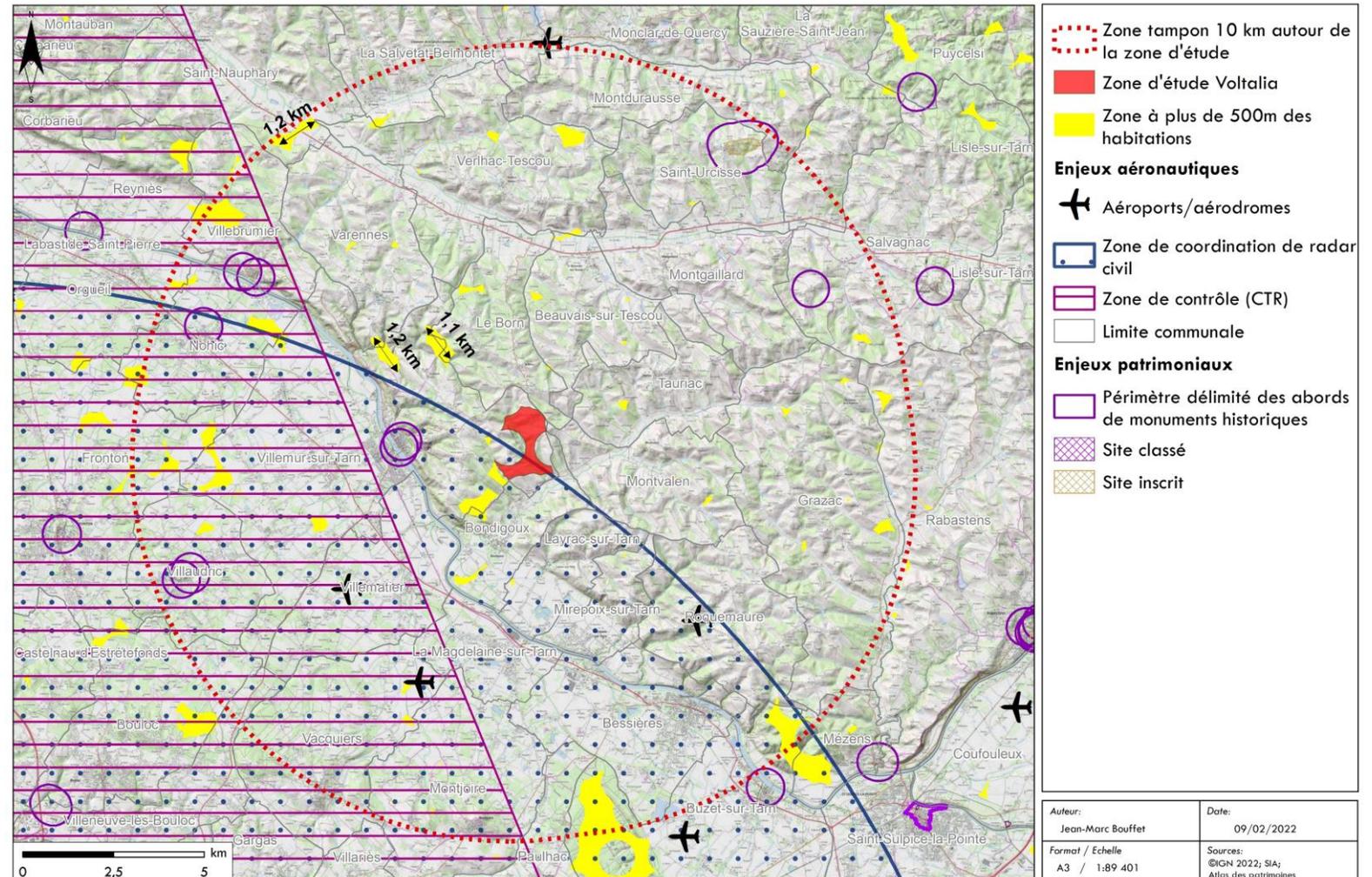
- Tissu d'habitats très diffus
- Zone de coordination du radar civil de Toulouse Blagnac

En jaune les zones propices « brutes » (à 500m des habitations).

Toutes celles au sud (dans la zone de coordination du radar civil) ne sont pas compatibles.

Une bonne partie des zones sont trop petites pour envisager un projet éolien cohérent.

## Définition des zones propices au développement éolien



# Les bureaux d'études mobilisés

Etude paysagère



Etude environnementale



Etude acoustique



Etude de danger



Etude aéronautique



Etude d'accès

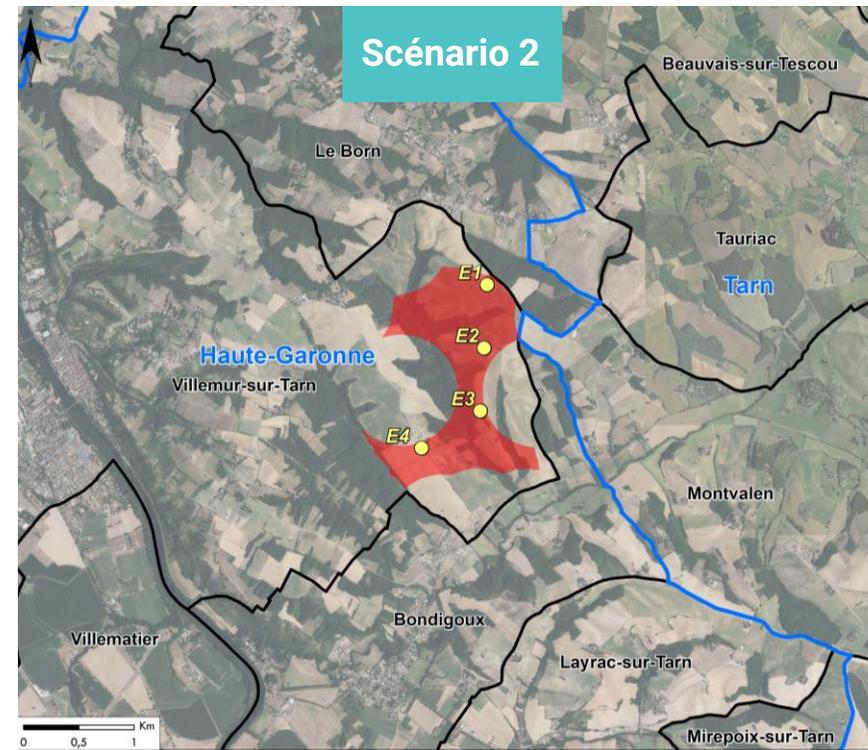
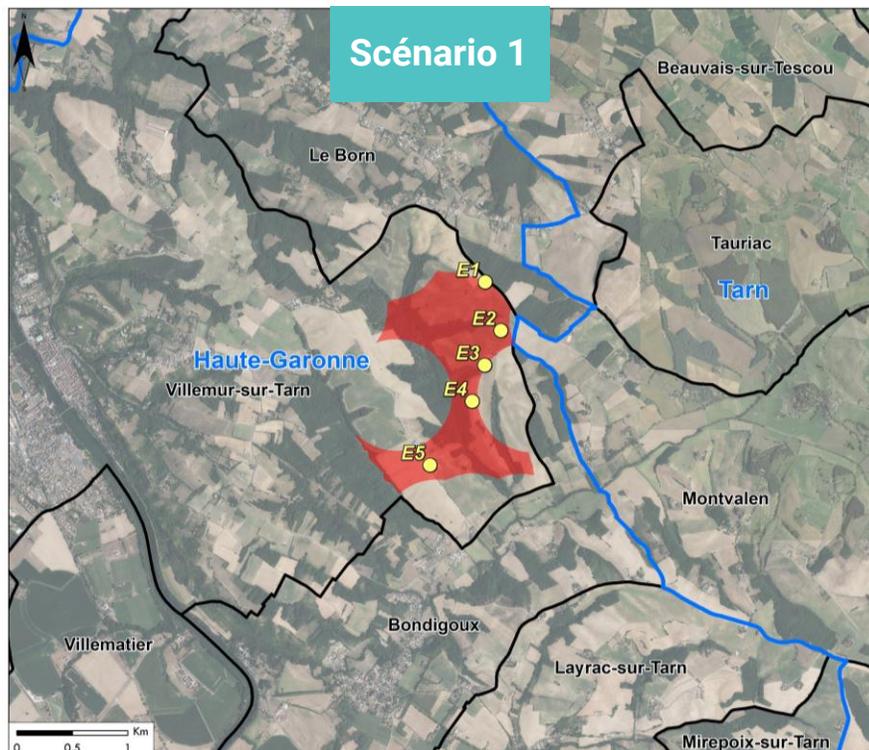


# Scenarii d'implantation

## Eoliennes envisagées:

- 4 éoliennes ou 5 éoliennes
- Plusieurs modèles envisagés: Nordex, Vestas et Siemens Gamesa
- Hauteur en bout de pale d'environ 200m

- ⇒ Après limitation de la production dans certaines conditions, en application de la réglementation acoustique et pour protéger la biodiversité : 29 à 49 GWh / an
- ⇒ Soit la consommation électrique annuelle de 12 600 à 21 400 habitants



# Synthèse des différentes variantes à l'étude

SCENARIO	4 EOLIENNES de 6,2 MW	5 EOLIENNES de 6,2 MW
<b>Production d'électricité renouvelable</b>	41 GWh/an	49 GWh/an
<b>Equivalent consommation</b>	17 900 habitants	21 400 habitants
<b>Tonnes de CO2 évitées par an</b>	8 579 tCO2eq	10 253 tCO2eq
<b>Impacts résiduels sur la biodiversité, après compensations</b>	nul à positif(**)	nul à positif(**)
<b>Impact paysager</b>	4 éoliennes	5 éoliennes
<b>Impact bruit, après plan de bridage acoustique</b>	Emergence < 5/3 dB (jour/nuit)(**)	Emergence < 5/3 dB (jour/nuit)(**)
<b>Retombées fiscales pour les collectivités</b>	env. 240 000 €/an	env. 300 000 €/an
<b>Contribution à l'objectif éolien des PCAET du territoire Nord Toulousain (SCoT)</b>	91%	108%

(\*\*) pour que le projet puisse être autorisé, l'impact résiduel après application des mesures de compensation en faveur de la biodiversité devra nécessairement être nul à positif pour la préservation des espèces protégées et celui sur l'acoustique, après bridage, conforme à la réglementation.

L'ensemble des mesures feront l'objet de suivis en période d'exploitation.

# LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

18h45-19h



# L'étude faune- flore

# Jérôme SEGONDS

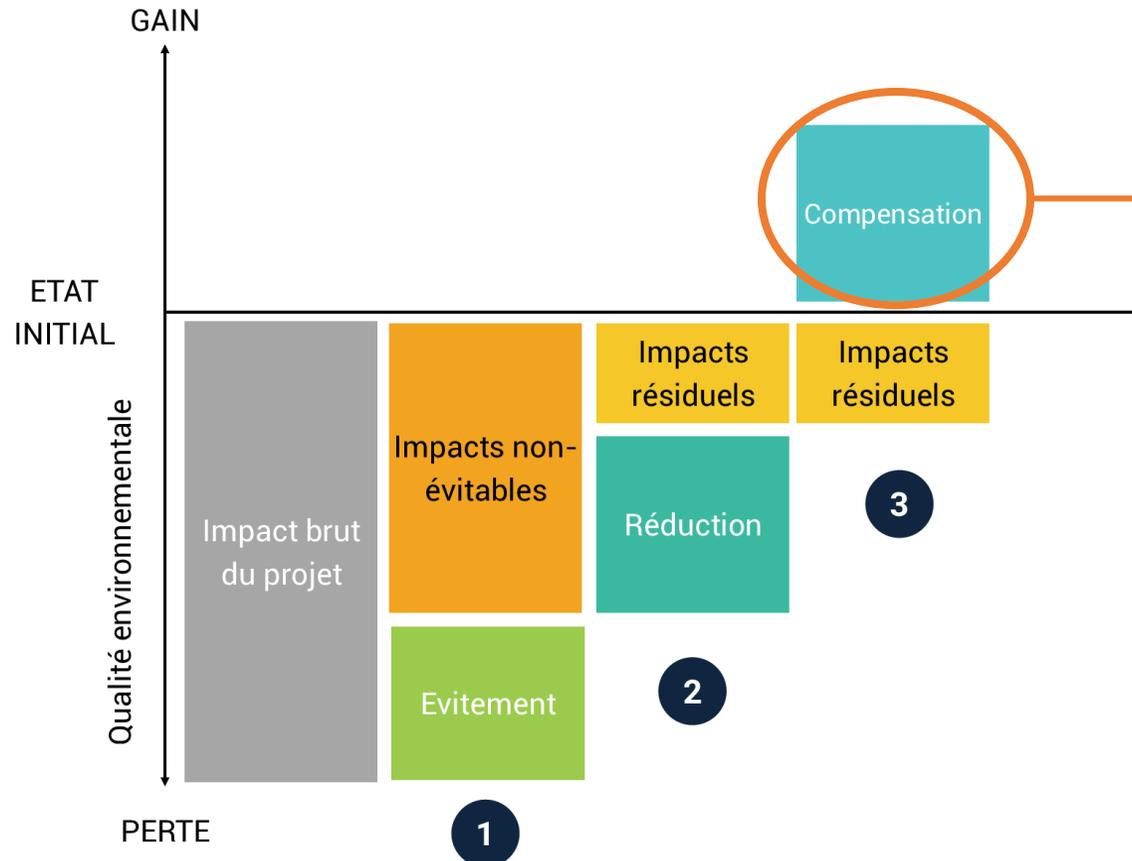
–  
*DIRECTEUR DE PROJET « TERRITOIRES & BIODIVERSITÉ »*  
*ECTARE*

# Lucie DAVIN

–  
*CHARGÉE D'AFFAIRES ENVIRONNEMENT*  
*ECTARE*

# Le cadre réglementaire

# La démarche Eviter-Réduire-Compenser



Après application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité, les impacts résiduels seront nul, voire positifs, pour la préservation des espèces protégées.

# La méthode

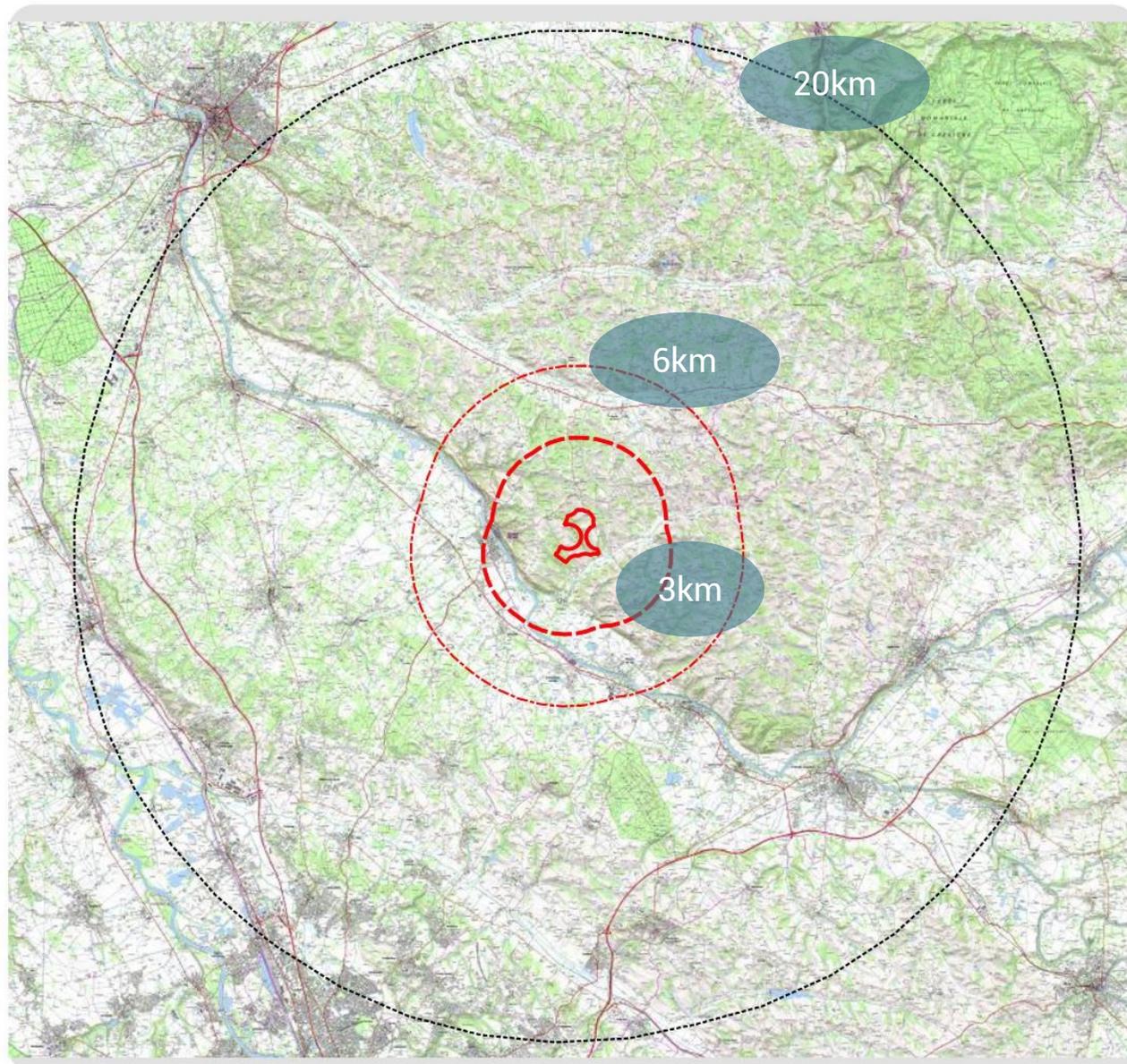
# La méthode d'étude

---

L'étude porte sur plusieurs compartiments de la biodiversité

- **La flore et les habitats**
  - 5 campagnes de terrain (cartographie, recherche d'espèces patrimoniales ...)
- **La faune terrestre** (reptiles, amphibiens, mammifères terrestres, entomofaune)
  - 5 campagnes de terrain
- **L'avifaune** (migration post-nuptiale, hivernage, migration pré-nuptiale, nidification)
  - 26 campagnes de terrain réparties sur une année complète
- **Les chiroptères**
  - plusieurs méthodes complémentaires :
    - ✓ suivi passif (18 nuits entières),
    - ✓ recherche de gîte et de lieux d'hivernage (2 jours),
    - ✓ suivi actif (3 nuits),
    - ✓ suivi en altitude (en continu d'avril à octobre 2022)

# Les aires d'études de l'état initial environnemental



## Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (AER, 3km)
-  Aire d'étude intermédiaire (AEI, 6km)
-  Aire d'étude éloignée (AEE, 20km)



Date de réalisation : Juillet 2023  
Fond : SCAN 25 TOPO®  
Sources : ADMIN-EXPRESS



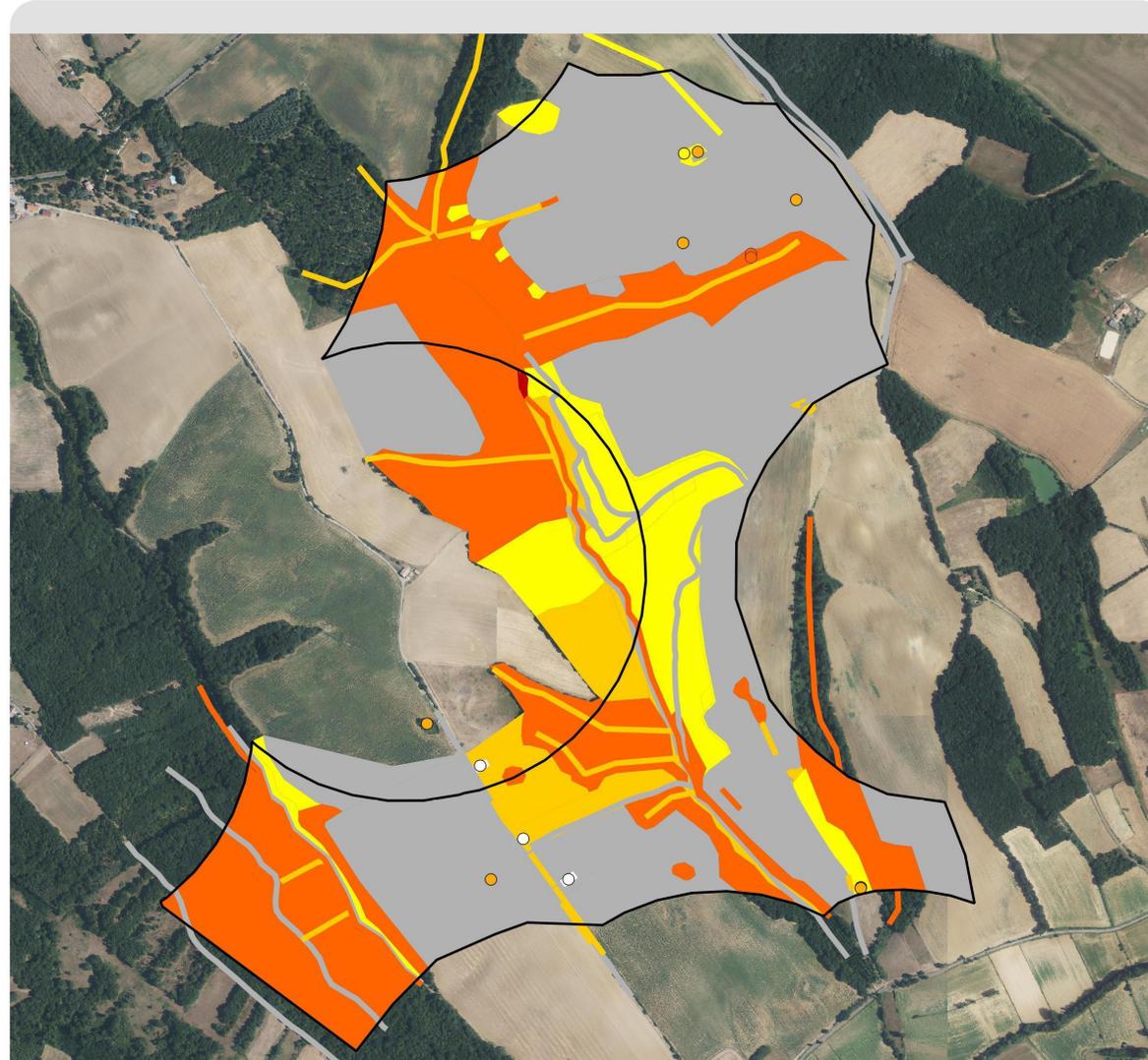
Référence : 2021-000222

# Répartition des enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans l'aire d'étude immédiate

Enjeux environnementaux principaux limités aux boisements, avec de l'activité chiroptères.

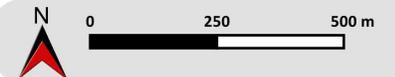
Pas de couloir de migration majeur.

Note de synthèse disponible



Répartition des enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans l'aire d'étude immédiate

Négligeable ou Null  
Très faible  
Faible  
Modéré  
Assez fort  
Fort



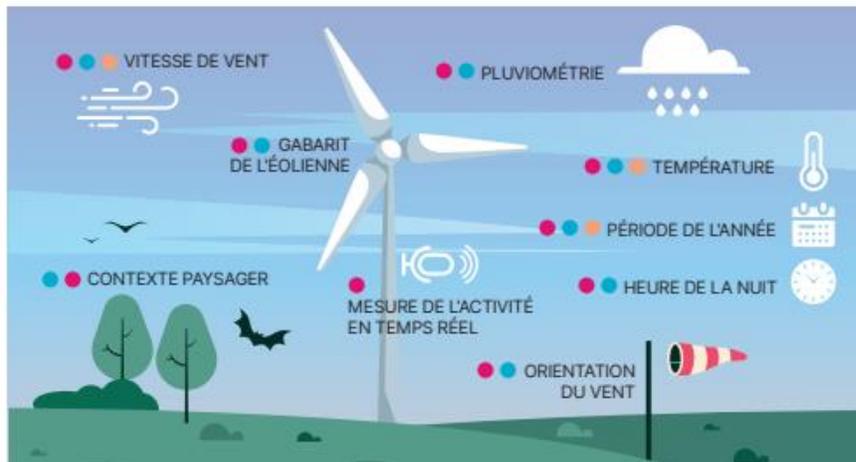
Date de réalisation : Octobre 2023  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Fond : Photographies aériennes  
Référence : 2021-000222



# Le bridage, c'est quoi ?

Il s'agit de modes de fonctionnement (ou d'arrêt) qui permettent la réduction de l'impact de l'éolienne sur plusieurs thématiques:

## Acoustique



## Environnementale



## Agricole



- Bridage conventionnel
- Bridage multicritère
- Bridage dynamique

# L'étude acoustique

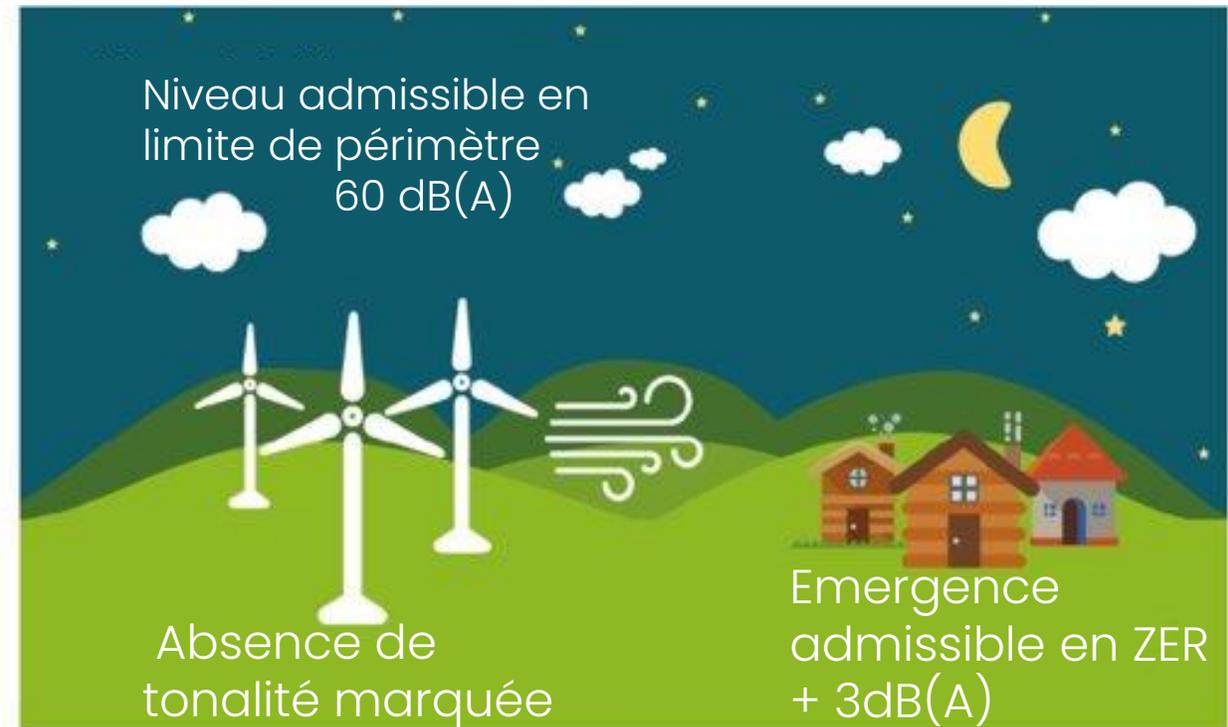
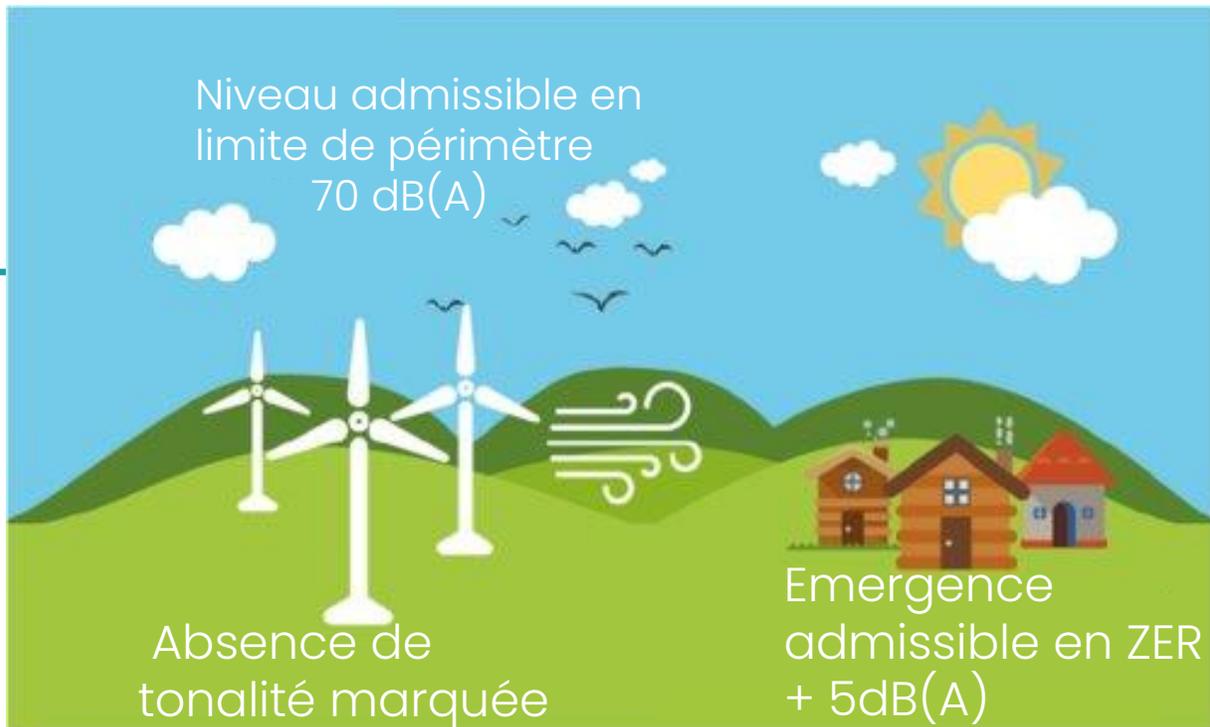
# Jérôme GAVA

–  
*INGÉNIEUR ACOUSTICIEN*  
*DELHOM ACOUSTIQUE*

# Le cadre réglementaire

# Cadre réglementaire

➤ Illustration simplifiée:



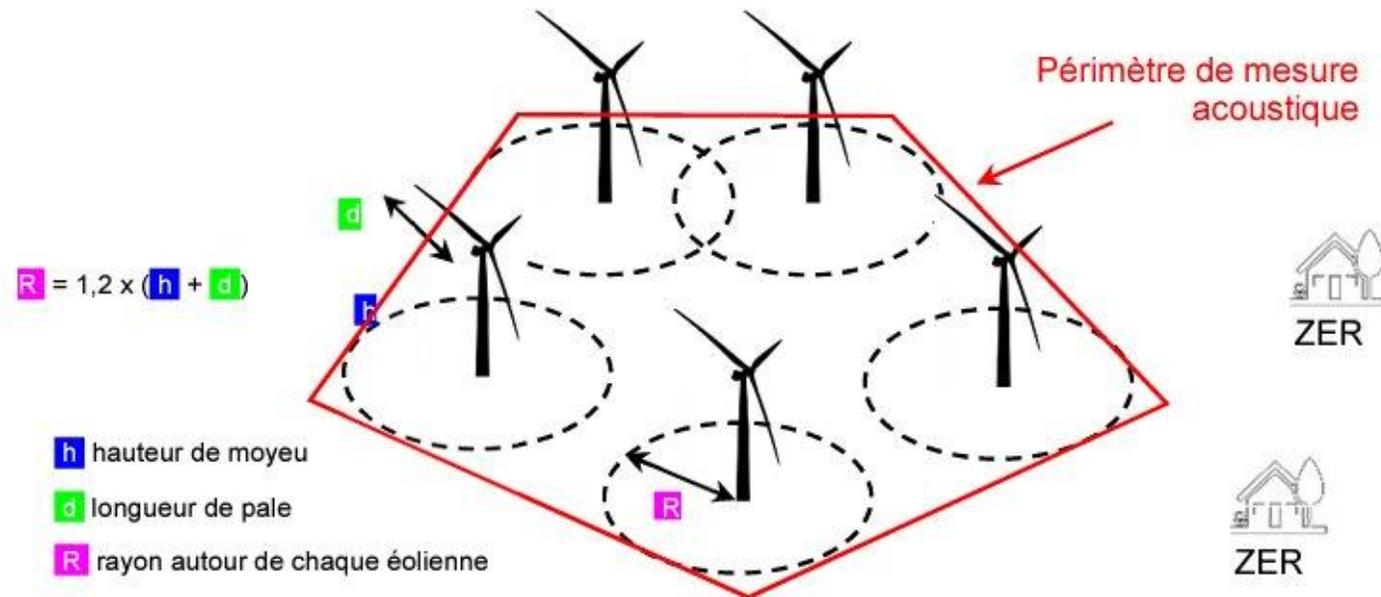
# Cadre réglementaire

## ➤ Tonalité marquée :

- Cette partie de la réglementation vise à s'assurer que les éoliennes n'ont pas une contribution trop importante pour des fréquences en particulier.

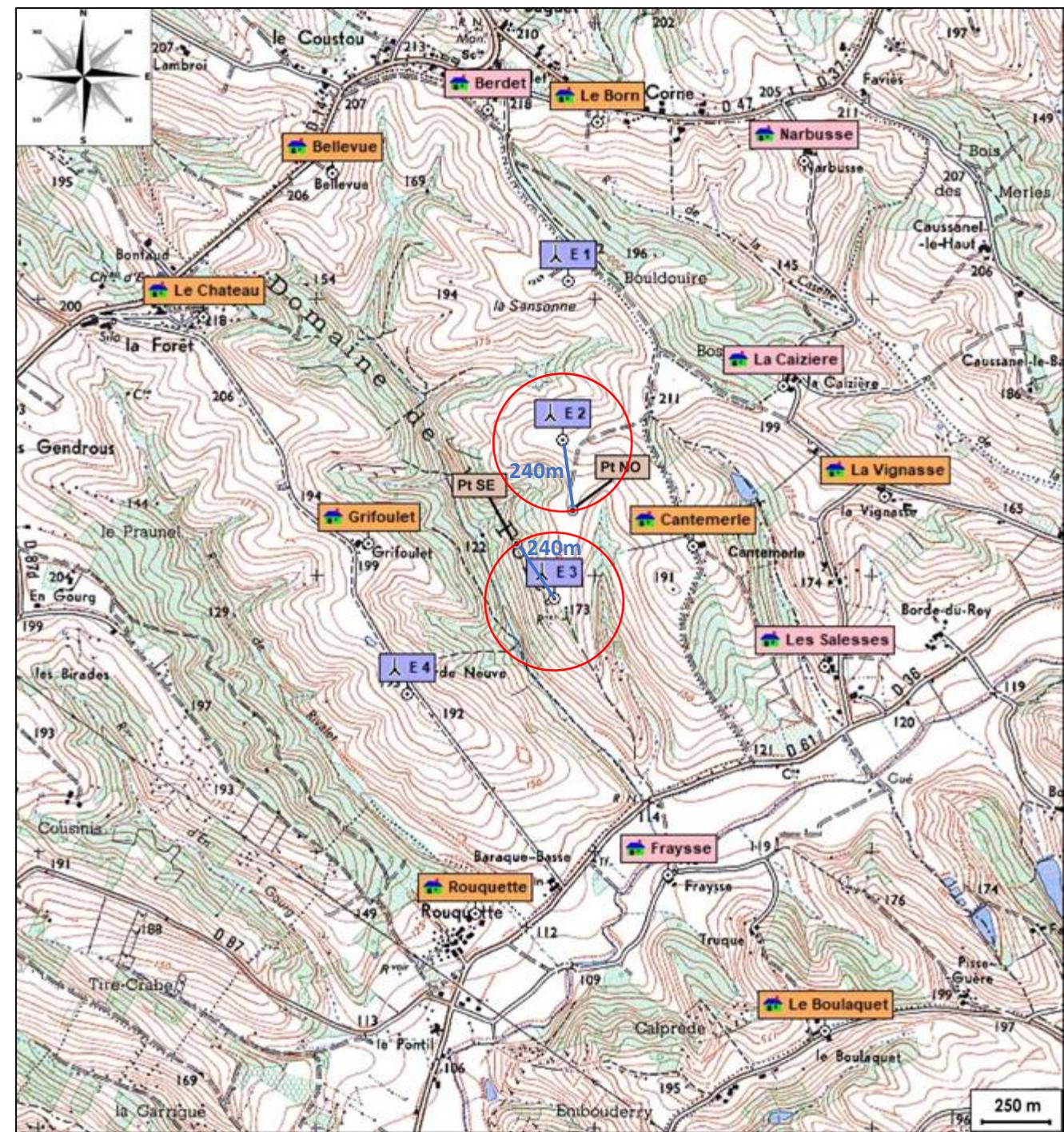
## ➤ Niveau de bruit en limite de périmètre :

- Il s'agit d'un niveau de bruit total maximal à ne pas dépasser avec un niveau maximal différent de jour et de nuit.
- Ce niveau de bruit est vérifié au niveau d'un polygone a proximité des éoliennes,



# Points de contrôle

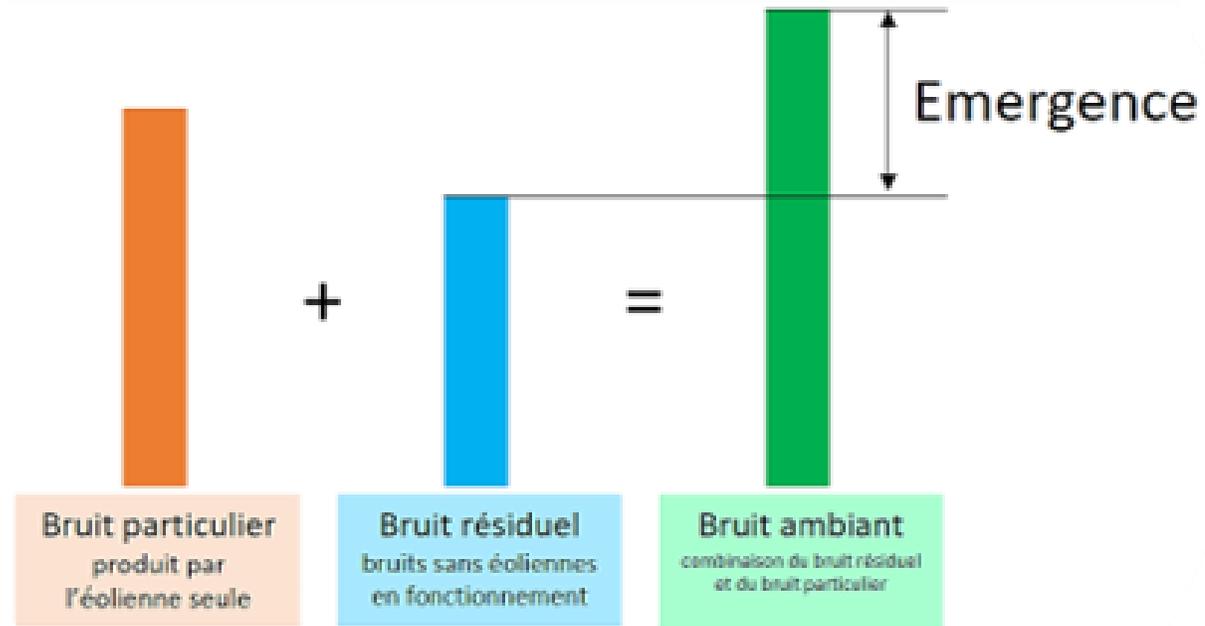
- Deux points sont positionnés au niveau du périmètre Points SE et NO
  - Les Point SE et NO sont positionnés pour être au niveau du périmètre qui sera le plus impacté par les éoliennes lorsque le vent vient du Sud-Est ou du Nord-Ouest.
  - Ces deux directions sont choisies car étant les directions les plus fréquentes du vent.



# Cadre réglementaire

## ➤ Emergence au niveau des habitations :

- Il s'agit de vérifier que les éoliennes n'apportent pas un niveau de bruit trop important par rapport au bruit déjà existant dans l'environnement. Cet écart de niveau de bruit est mesuré au niveau des habitations pour chaque condition de mesure.



- Si la valeur de l'émergence venait à excéder le niveau de bruit réglementaire, le fonctionnement des éoliennes serait adapté (en réduisant la vitesse de rotation des pales) afin de réduire l'émergence.

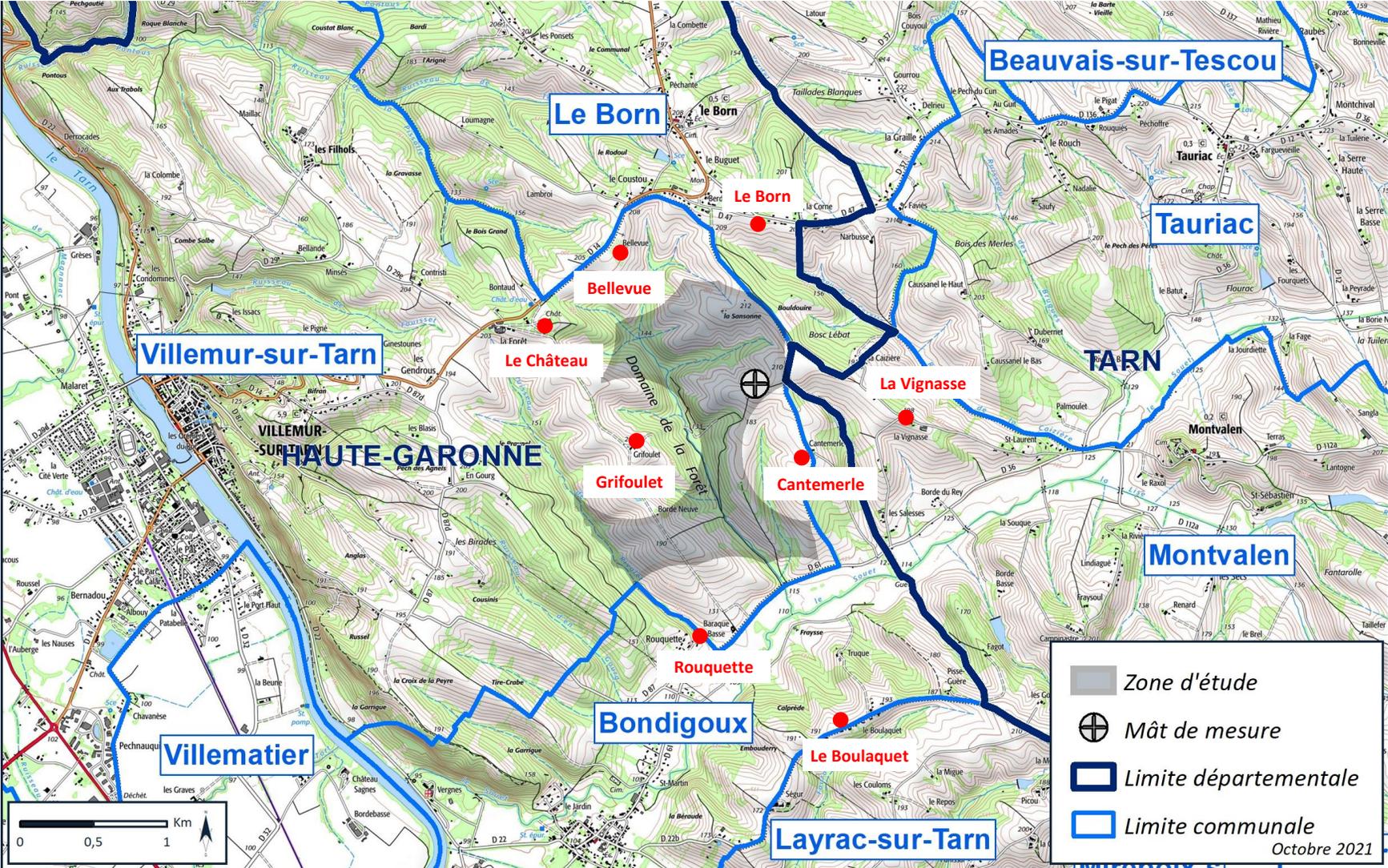
# Les mesures

# La campagne de mesures sur site

- Les mesures du niveau de bruit ont été effectuée **du 3 au 30 mars 2023**.
  - Cette période de début de printemps = représentative de l'environnement sonore sur l'année.
- Des sonomètres ont été positionnés au niveau **des habitations les plus proches du parc**
  - afin de couvrir l'ensemble des habitations les plus impactées par le projet dans les différentes directions de vent.
- La période de mesure de vent a permis de couvrir les deux secteurs de vent majoritaires:
  - **Nord-Ouest et Sud-Est**
- Les vitesses et directions de vent ont été mesurées sur la même période que les mesures acoustiques à l'aide du mât de mesure grande hauteur.

# La localisation des points de mesures sur site

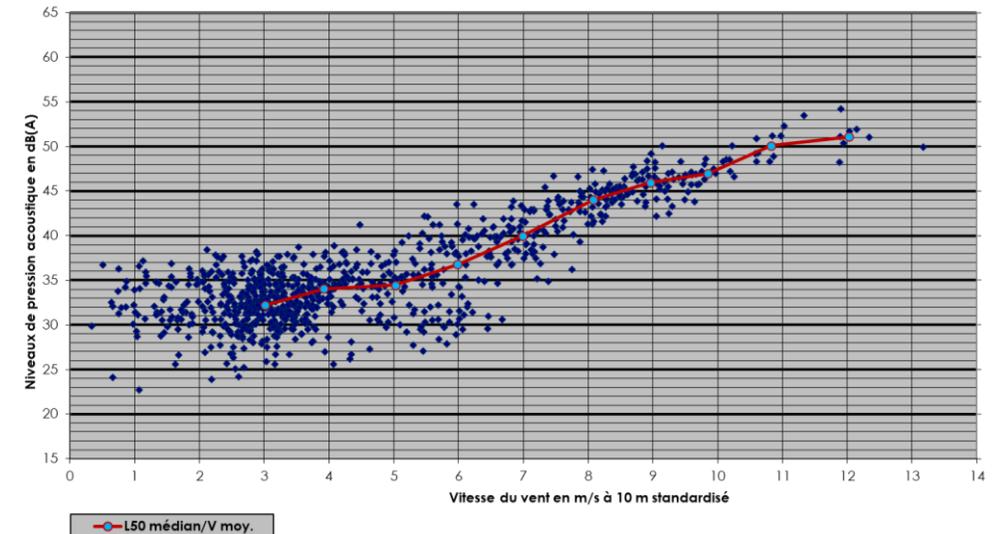
● Point de mesure



Points de mesures : projet éolien Les Collines du Nord Toulousain (31)

# Principe des mesures

- Bruit résiduel
- Éléments mesurés (valeur moyenne sur des périodes de 10 minutes) :
  - **Niveau de bruit**
  - **Vitesse de vent**
  - **Direction de vent**
- Classification des niveaux de bruit :
  - **L'heure de la journée (jour ou nuit)**
  - **La direction de vent (ici Nord-Ouest ou Sud-Est)**
  - **La vitesse de vent (avec un pas de 1m/s)**



- Exemple :
  - De 17h à 17h10, le vent souffle du Nord-Ouest à une vitesse de 6m/s
  - Ce niveau de bruit moyen sur la période entre 17h et 17h10 est reporté sur un graphique pour le cas vent Nord-Ouest/ période jour. Pour ce cas, le descripteur de bruit retenu est la valeur médiane de l'ensemble des niveaux sonores 10 minutes (points bleus sur le graphe) mesurés sur l'intervalle de vitesses de 6 m/s

# L'étude paysagère

# Etude paysagère

Site situé en dehors de tout zonage réglementaire notamment périmètres de protection.



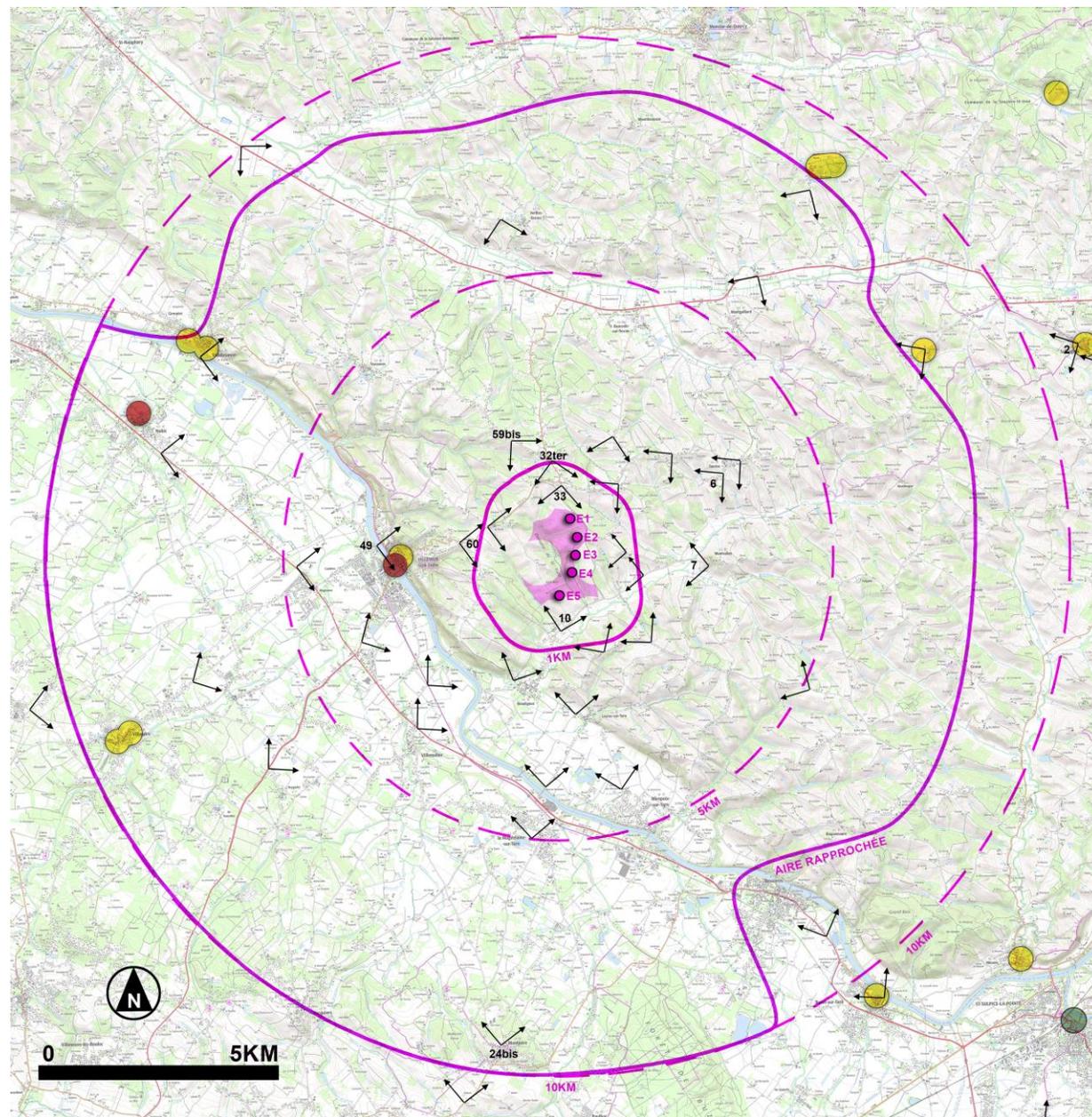
Les sites protégés et autres paysages d'intérêt et les édifices protégés au titre des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude du projet éolien (Epure paysage, mai 2023, pour Voltalia)

# Etude paysagère

9 photomontages pour chaque scénario sont disponibles dans le carnet de concertation



40 photomontages seront disponibles dans un dossier d'étude d'impact



Carte de localisation des points de vue retenus pour la réalisation de photomontages (Epure paysage, mai 2023, pour Valtalia)

# Risques naturels et technologiques

# Risques naturels

## Inondation

Absence d'enjeu sur la zone



## Sismicité

Risque faible sur la zone



## Orage

Risque moyen sur la zone  
Équipement de protection sur  
l'ensemble des installations  
contre ce risque avec mise à la terre



## Retrait gonflement des argiles

Risque important sur la zone  
Étude de sol G2 devra être faite pour  
connaître précisément les mesures de  
protection nécessaires

# Risque technologique

## Pollution

Gestion des déchets  
réduire, collectés et recyclés

Démantèlement provisionné auprès  
de la caisse des dépôts et  
consignations



## Incendie

Consultation du SDIS  
Suivi de recommandations :  
Mise à disposition de 2 citernes  
souples de 120m<sup>3</sup>



Citerne souple de 120 m<sup>3</sup>



# LES ENJEUX SOCIO- ECONOMIQUES

19h-19h10



# Tourisme

# Patrimoine

Site situé en dehors de tout zonage réglementaire notamment périmètres de protection.



Prise en compte dans l'étude d'impact des co-visibilités aux différents monuments et aux trames paysagères



Les sites protégés et autres paysages d'intérêt et les édifices protégés au titre des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude du projet éolien (Epure paysage, mai 2023, pour Voltalia)

# Impact sur le tourisme

Entre 2014 et 2021,  
Augmentation du volume des lits touristiques +2,37% (1)  
Nombre d'éoliennes sur le territoire entre 2010 et 2024 :  
163 → 215



**Pas de corrélation directe ou générale  
entre la présence d'éoliennes et la  
dynamique du territoire**

## Les menaces à prendre en compte

- Changements climatiques affectant les paysages, les ressources en eau (sécheresse, incendies, baisse du niveau des cours d'eau, canicules)
- Risques de perte d'attractivité si le territoire devient une destination d'excursion peu fréquentée ou connotée « vieillotte »
- Perte d'attrait du label PNR si la gouvernance et la communication autour de ce label ne sont pas renforcées
- Réglementations contraignantes sur l'urbanisme, l'accueil, et l'hébergement en lien avec des problématiques environnementales
- Risque de perte de compétences locales si manque de concertation entre les institutions touristiques locales ou si la Région centralise la compétence touristique
- Surfréquentation et dérives des nouvelles pratiques impactant la biodiversité : Activités motorisées, drones, highline dans des zones fragiles, manque de gestion des flux, notamment à cause des réseaux sociaux

## Les faiblesses du territoire

- Offre peu différenciée et insuffisamment structurée, avec un manque d'innovation dans l'hébergement, la mise en valeur du patrimoine et de la culture locale
- Problèmes d'accessibilité : peu de campings, d'hôtels, et manque d'hébergements de groupes, avec une faible desserte en transports publics
- Professionnels isolés et parfois peu formés : vieillissement, difficultés de recrutement, activité secondaire et problème de pérennité des aides financières
- Fragmentation des structures de gouvernance, avec un manque de coordination entre les acteurs nombreux, et une concertation insuffisante entre OTs, syndicats, et autres institutions
- Difficulté à attirer les clientèles hors saison et à structurer des offres adaptées (itinérance, gastronomie, tourisme bien-être) du fait de la fermeture des commerces et le manque de services



Le tourisme et les activités de pleine nature au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Diagnostic, décembre 2024

Source: [https://www.parc-haut-languedoc.fr/sites/parc-haut-languedoc.fr/files/files/PNRHL\\_DIAG\\_2024.12\\_Tourisme-APN.pdf](https://www.parc-haut-languedoc.fr/sites/parc-haut-languedoc.fr/files/files/PNRHL_DIAG_2024.12_Tourisme-APN.pdf)

# Immobilier

# Enjeux immobiliers

Etude ADEME de 2022 :

Analyse de plus d'un million de transactions immobilières entre 2015 et 2020.

Impact de l'ordre de 1,5% sur le prix du m<sup>2</sup> en dessous de 5 km

Phénomène de biens invendable serait marginale

Pas d'effet sur le taux de rotation du parc immobilier

Effets comparables à d'autres infrastructures comme les antennes de communications par exemples



Parc de Saint-Félix-Lauraguais, Roumens, et Montégut-Lauraguais (31)

Absence de dépréciation localement avec des éoliennes à 350m des habitations

# Santé

# Santé

**AFSSET, rapport « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes », mars 2008**

**ANSES, rapport « Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens », mars 2017**

**ANSES, rapport « Imputabilité à un champ d'éoliennes d'effets rapportés dans deux élevages bovins », octobre 2021**

Aucun effet direct de l'éolien sur la santé des animaux ou des hommes **n'a actuellement pu être démontré.**

Les impacts sanitaires de l'éolien, en l'état actuel des connaissances, semblent plus liés à un **effet nocebo**, qui n'exclut pas l'existence d'autres effets.

*Plusieurs recommandations ont été formulées par l'ANSES, dont certaines transcrites dans le cadre réglementaire du développement éolien au cours des dernières décennies :*

- *Augmentation de la distance minimale aux habitations (350 m → 500 m)*
- *Encadrement ICPE*
- *Etude d'impact environnementale avec volet acoustique*

# Emploi

# Emplois

## En phase chantier

Création directe ≈ 50 ETP  
(Equivalent Temps Plein)  
principalement sur du BTP

Création indirecte ≈ 50 ETP sur les  
services (logement et restauration).

## En phase exploitation

2 ETP locaux pour la maintenance  
d'éolienne

## Chiffres clés

**2 965** emplois (+6% par rapport à 2022)

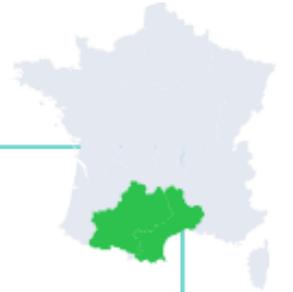


**1 717 MW** installés au 30 juin 2024

**14,4 M €** de retombées fiscales\*

**283** sociétés

Ariège	0 MW	Hérault	324 MW
Aude	476 MW	Lot	6 MW
Aveyron	328 MW	Lozère	63 MW
Gard	11 MW	Hauts-Pyrénées	0 MW
Haute-Garonne	45 MW	Pyrénées-Orientales	166 MW
Gers	0 MW	Tarn	304 MW
		Tarn-et-Garonne	0 MW



# ECHANGES

19h10-19h30



# Les règles du jeu

- **Courtoisie, écoute et accueil respectueux de la parole de toutes et tous**
  - A l'égard des intervenants et intervenantes, participants et participantes et de l'équipe d'animation
- **Toutes les questions, avis et propositions sont les bienvenus !**
  - La concertation est le moment de vous informer sur le projet, d'exprimer votre point de vue, de partager vos questions quelle que soit votre position
- **Partage du temps de parole**
  - Lever la main, pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer (2' mn par personne)
  - Ne pas couper la parole
  - Priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées
- **Principe de transparence**
  - Se présenter avant de prendre la parole
  - La réunion est enregistrée à des fins de compte-rendu

# APPROFONDISSEMENT EN SOUS- GROUPES

19h30-20h15



# Déroulé des échanges en sous-groupes



Identifier un « scribe », une personne chargée de prendre en notes l'ensemble des échanges. **L'ensemble des contributions seront retranscrites dans un compte-rendu.**



Permettre à chacun de s'exprimer, faire tourner la parole.

## 1 Temps d'appropriation individuelle (environ 10 minutes)

Des documents sont à disposition sur chaque table pour approfondir les enjeux du projet. Si besoin les équipes de Voltalia et les bureaux d'étude sont disponibles pour répondre à vos questions.

Des feuilles blanches sont disponibles pour prendre des notes.

## 2 Partage à table (30 minutes)

Un tour de table permet à chacun de partager ses retours sur l'opportunité du projet, sur les différents scénarios et ses questions. Le scribe prend en notes les échanges.

## 3 Synthèse (5 minutes)

Le groupe identifie les 2 questions qu'il souhaite poser aux intervenants en priorité. Les questions qui n'auront pas pu être posées seront ajoutées au registre numérique.

# ECHANGES

20h15-20h55



# Echanges

- Chaque table partage les questions identifiées
- Voltalia, Ectare et Delhom Acoustique apportent des éléments de réponse. Si une question n'obtient pas de réponse, elle sera versée sur le registre numérique.
- Si une question a déjà été posée par une table, inutile de la poser de nouveau

# CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES



# Le calendrier de la concertation



**Mercredi 8 octobre** – 15h

Visite du parc éolien du Lauragais,  
et échanges sur son intégration  
dans le territoire

MONTÉGUT-LAURAGAIS, ROUMENS,  
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS



**Mercredi 15 octobre** – 18h30

Atelier participatif « *Les  
alternatives au projet et les  
mesures d'accompagnement* »

TAURIAC



**Mardi 21 octobre** – 18h30

Temps d'échange direct avec le  
porteur de projet

VISIO CONFERENCE



**Jeudi 30 octobre** – 18h30

Réunion publique de clôture

MONTGAILLARD

# Les autres dispositifs prévus



Un site internet pour s'informer :  
<https://www.eolien-nord-toulousain.fr/>



Un registre numérique pour déposer une question ou un avis :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/6627>



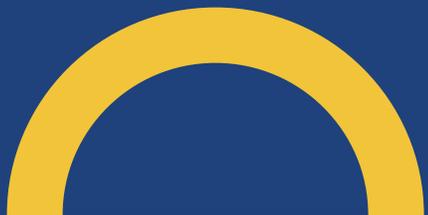
Un modèle de cahier d'acteurs pour déposer une contribution au nom d'une structure (association, institution...)

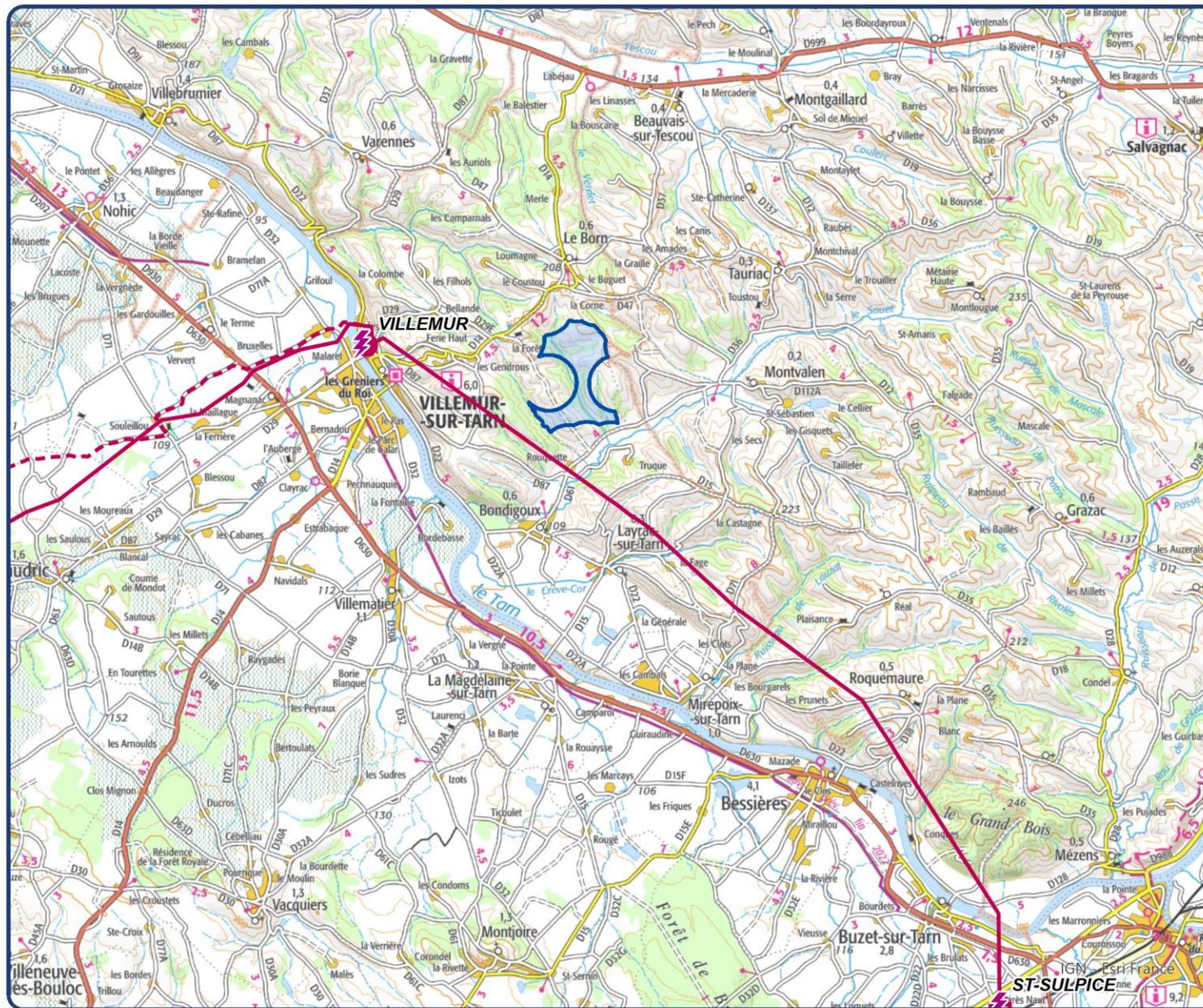


Proposition d'une intervention auprès des lycées Pierre Bourdieu (Fronton) et Victor Hugo (Gaillac) - Non confirmée.

# MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

# Annexes





### Légende :

Zone d'étude

63kV

### Réseaux élec. RTE/Enedis

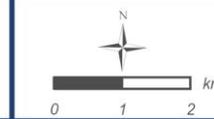
63kV

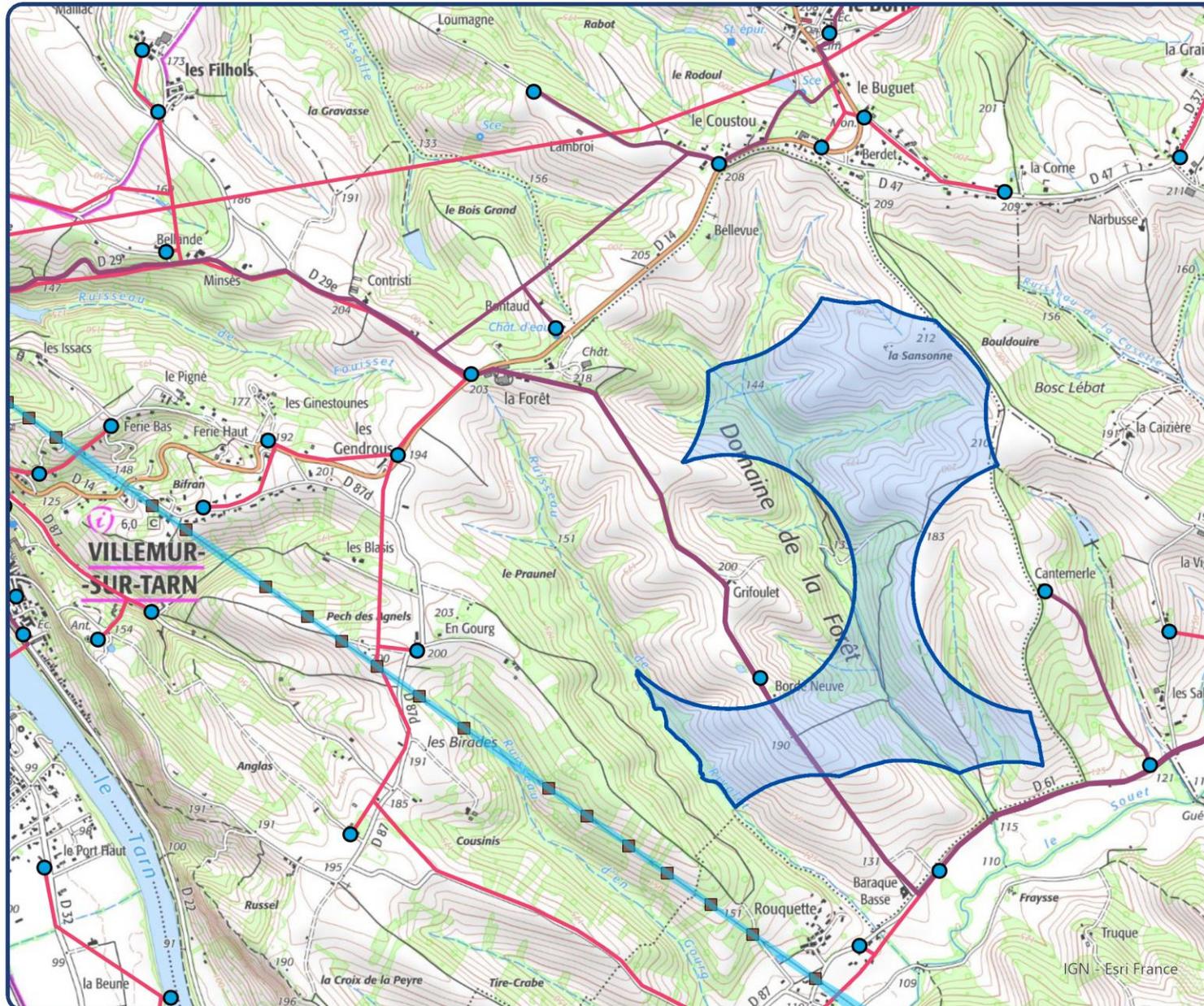
63kV

63kV

HORS TENSION

Date : 22 /08/2025  
Format : A3  
Echelle : 1 :100 000  
Auteur : Voltaia





### Légende :

- Zone d'étude
- Réseaux élec. RTE/Enedis
  - Assiette de servitude aérienne (GPU)
  - Pylone HTB
  - Poste HTA/BT
  - Ligne souterraine HTA
  - Ligne aérienne HTA

Date : 22 /08/2025  
Format : A3  
Echelle : 1 : 22 000  
Auteur : Voltaia

